

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU CIMETIERE DE SOLWASTER**

Le Bourgmestre,

Vu la demande du service des travaux de la Commune de Jalhay en date du 03 février 2023;

Vu la nécessité d'effectuer plusieurs exhumations au cimetière de Solwaster ;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture temporaire du cimetière ;

Vu l'article 74 du règlement communal sur les cimetières ;

ARRETE

- Art. 1 :** Du 13/02/2023 à 08h00 au 13/03/2023 à 18h00 le cimetière de Solwaster sera fermé et l'entrée sera strictement réservée aux services des travaux de la Commune de Jalhay ou autres techniciens en la matière.
- Art. 2 :** Un exemplaire de l'arrêté sera affiché à la grille d'entrée du cimetière.
- Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art. 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :
- o A Monsieur le Procureur du Roi de Verviers,
 - o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes,
 - o A notre police locale,
 - o A notre service des Travaux,

Jalhay, le 07/02/2023
Le Bourgmestre

Michel FRANSOLET

